

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1672**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Travaux de remplacement des installations thermiques du collège Les Servizières - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1672**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Travaux de remplacement des installations thermiques du collège Les Servièrès - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'opération a pour but le remplacement de la chaufferie du collège et du chauffage de 5 logements de fonction dans l'enceinte du collège Les Servièrès à Meyzieu.

Ce marché a pour objet :

1) - Concernant le remplacement de la chaufferie du collège

- le remplacement des chaudières, des réseaux hydrauliques pompes, des conduits de fumée,
- le remplacement de l'armoire électrique, régulation,
- le remplacement de l'adoucisseur, du filtre à boues, le débouage du réseau de chauffage du collège.

2) - Concernant le chauffage des logements de fonction dans l'enceinte du collège

- la dépose de la sous-station logement du collège,
- la construction de 5 alimentations en gaz logements depuis le portail d'accès (2 colonnes),
- la fourniture et la pose, le raccordement de 5 chaudières à condensation murales et fumisterie,
- la fourniture et la pose, le raccordement d'un réseau de distribution de chauffage en bis-tubes et les émetteurs de chaleur pour chaque appartement.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de remplacement des installations thermiques du collège Les Servièrès à Meyzieu.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 27 mars 2017, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise AIR CF pour un montant de 244 877,24 € HT, soit 293 852,69 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour travaux de remplacement des installations thermiques du collège Les Servièrès à Meyzieu et tous les actes y afférents avec l'entreprise AIR CF pour un montant de 244 877,24 € HT, soit 293 852,69 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, formation, individualisée sur l'opération n° 0P34O4868A - 143 172F - 2016 petits et moyens travaux, le 21 mars 2016 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 231 351 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.